



Conférence latine
des Bâtonniers

Communication aux membres des Ordres latins

Aux membres des Ordres cantonaux FR, BE, GE, JU, NE, TI, VD et VS

Parreaux, Thiébaud & Partners

Chères Consœurs, chers Confrères,

Divers membres de nos Ordres nous ont contactés au sujet de la société Parreaux, Thiébaud & Partners et nous ont indiqué avoir été approchés par cette dernière.

L'Ordre des avocats de Genève a d'ores et déjà saisi la justice à l'encontre de cette société.

Parreaux, Thiébaud & Partners se donne l'apparence d'une étude d'avocats, affirmant être un « cabinet juridique ». Il ne s'agit pas d'une étude d'avocats. Cette société affirme également être « la meilleure protection juridique de Suisse ». Il ne s'agit pas d'une assurance protection juridique et cette société ne figure pas dans la liste des entreprises d'assurances autorisées par la FINMA.

Nous vous rendons attentif au fait qu'un partenariat avec une société donnant l'apparence que l'avocat exerce en son sein comme tel peut poser des problèmes au regard du devoir d'indépendance structurelle au sens de l'art. 8 al. 1 let. d LLCA (ATF 145 II 229 c. 6). Par ailleurs, s'associer à une société faisant de la publicité qui ne se limite pas à des faits objectifs, afin de bénéficier indirectement de cette publicité pourrait également poser des problèmes au regard des règles professionnelles (art. 12 let. d LLCA).

Pour ces motifs, nous vous recommandons donc de ne pas donner suite aux sollicitations de Parreaux, Thiébaud & Partners.

Nous vous prions de croire, chères Consœurs, chers Confrères, à l'assurance de nos sentiments dévoués.

Pour la Conférence latine des Bâtonniers

Nicolas Gillard
Président